PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Integraal verslag van de interpellaties en de vragen

Compte rendu intégral des interpellations et des questions

Commissie voor de Binnenlandse Zaken,

belast met de Plaatselijke Besturen, het Gewestelijk Veiligheids- en Preventiebeleid en de Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

Commission des Affaires intérieures,

chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de sécurité et de prévention et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente

VERGADERING VAN

DINSDAG 11 OKTOBER 2016

RÉUNION DU

MARDI 11 OCTOBRE 2016

Het **Integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst verslaggeving. Van lange uiteenzettingen is de vertaling een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie verslaggeving
tel 02 549 68 02
fax 02 549 62 12
e-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geconsulteerd worden op http://www.parlbruparl.irisnet.be/

Le **Compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité du service des comptes rendus. Pour les interventions longues, la traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
tél 02 549 68 02
fax 02 549 62 12
e-mail criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse http://www.parlbruparl.irisnet.be/

INHOUD

MONDELINGE VRAAG 4

Mondelinge vraag van de heer Vincent De Wolf 4

aan mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de gevaren verbonden aan het beroep van brandweerman".

SOMMAIRE

QUESTION ORALE 4

Question orale de M. Vincent De Wolf 4

à Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant "les dangers liés au métier de pompier".

Voorzitterschap: mevrouw Joëlle Milquet, voorzitter.
Présidence : Mme Joëlle Milquet, présidente.

QUESTION ORALE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la question orale de M. De Wolf.

QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLF

À MME CÉCILE JODOGNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "les dangers liés au métier de pompier".

Mme la présidente.- La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- Je suis particulièrement attentif au sort du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu), compte tenu de ce que service représente pour la population et des risques encourus par ce corps important de notre administration. C'est la raison pour laquelle je vous interroge régulièrement sur le sujet.

D'après les informations dont je dispose, une situation un peu particulière s'est produite à l'occasion d'une intervention dans un ascenseur. Un membre du Siamu aurait été victime d'une agression alors qu'il intervenait dans le cadre strict de ses fonctions, pour sauver une personne.

D'après les différents contacts que j'ai pu avoir, ce genre d'incident ne serait pas rare. Ainsi, il arrive que des hommes et des femmes qui se dévouent pour les autres, prenant des risques réels pour leur santé et leur vie, soient agressé(e)s dans l'exercice de leur fonction, au lieu de bénéficier de la juste reconnaissance des personnes auxquelles ils/elles viennent en aide. Ce phénomène est interpellant et

MONDELINGE VRAAG

Mevrouw de voorzitter.- Aan de orde is de mondelinge vraag van de heer De Wolf.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF

AAN MEVROUW CÉCILE JODOGNE, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET BUITENLANDSE HANDEL EN BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,

betreffende "de gevaren verbonden aan het beroep van brandweerman".

Mevrouw de voorzitter.- De heer De Wolf heeft het woord.

De heer Vincent De Wolf (MR) *(in het Frans).- Er is me ter ore gekomen dat de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp (DBDMH) onlangs met agressie te maken kreeg tijdens een interventie in een lift.*

Bestaan er statistieken over het aantal gevallen van agressie waarvan de DBDMH het slachtoffer is? Krijgt de dienst vaak of eerder uitzonderlijk met agressie te maken?

Is er sprake van een stijgende trend? Geven dergelijke incidenten aanleiding tot psychosociale problemen bij het brandweerkorps?

Krijgen slachtoffers systematisch bijstand?

Stelt het gewest zich samen met de DBDMH burgerlijke partij als er sprake is van verwondingen of werkonbekwaamheid? Volgens artikel 276 van het Strafwetboek gaat het in zulke gevallen wel degelijk om een overtreding van het strafrecht.

mérite que je vous interroge à ce sujet.

Existe-t-il des statistiques du nombre de cas d'agressions d'agents du Siamu ? Ceux-ci sont-ils fréquents ou, au contraire, exceptionnels ?

Ces phénomènes ont-ils tendance à augmenter ? Cela pose-t-il un problème psychosocial au sein du corps des pompiers ?

Existe-t-il une assistance aux victimes ?

En cas de blessure ou d'incapacité de travail, la Région se constitue-t-elle partie civile aux côtés du Siamu ?

L'article 276 du Code pénal prévoit ce qui suit : "L'outrage par paroles, faits, gestes ou menaces, dirigé, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, contre un officier ministériel, un agent dépositaire de l'autorité ou de la force publique, ou contre toute autre personne ayant un caractère public, sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un mois et d'une amende de vingt-six euros à deux cents euros." Il s'agit donc bien d'une infraction pénale.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Vous soulevez dans votre question la problématique des risques d'agression physique du personnel du Siamu. Problématique qui fait l'objet d'une réflexion continue, tant au niveau de la prévention que de l'accompagnement des agents qui en sont victimes.

Il est vrai que les cas de violence sont malheureusement présents dans notre société, y compris à l'égard de personnes qui interviennent pour aider ou sauver leurs concitoyens. Le Siamu n'est donc pas épargné et a enregistré, en 2015, sept cas de violences sur des pompiers en intervention. Pour ce qui est de 2016, jusqu'à ce jour, trois cas ont été rapportés. La tendance ne paraît donc pas être à la hausse.

Pour ce qui du cas que vous avez mentionné dans votre question orale, nous n'en avons trouvé aucune trace. Un cas a été enregistré en juin, mais il ne s'agit pas de celui-là.

Mevrouw de voorzitter.- Mevrouw Jodogne heeft het woord.

Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris *(in het Frans).- Onze maatschappij is helaas niet gespeend van agressie en een deel daarvan treft hulpverleners. De DBDMH registreerde in 2015 zeven gevallen van geweld tegen brandweerlui. In 2016 is er tot nu toe melding gemaakt van drie gevallen. Van een stijgende tendens lijkt er dus geen sprake te zijn.*

We hebben geen weet van het geval dat u aanhaalt, maar er zijn intussen richtlijnen vastgelegd die de veiligheid van de brandweerlui tijdens interventies moeten verhogen.

Zo starten interventies na opstootjes pas nadat de politie de zaak onder controle heeft en er een evacuatieweg vrijgemaakt is. Het DBDMH-personeel gaat nooit alleen op interventie en staat onder leiding van een verantwoordelijke die over zijn veiligheid waakt. De hiërarchisch meerdere is opgeleid om crisissituaties het hoofd te bieden.

Helaas bestaat er geen nulrisico. Vandaar dat de

Pour ce qui est des mesures préventives, cette réflexion a permis d'élaborer des directives qui visent à assurer au mieux la sécurité du personnel en intervention. Ces directives contiennent des instructions très concrètes et sont communiquées au personnel par notes de service.

À titre d'exemple, je peux vous citer qu'en cas de troubles urbains, les interventions ne commencent qu'après la sécurisation des lieux par la police, la détermination préalable d'un chemin de retrait ou encore la possibilité d'une évacuation collective si la situation l'exige.

Je voudrais encore ajouter que les agents du Siamu se rendent toujours à plusieurs et sous la direction d'un responsable sur les lieux d'intervention, ce qui contribue également à renforcer leur sécurité. La ligne hiérarchique est bien formée à la gestion de situations de crise et connaît les instructions et procédures en cas de situation dangereuse.

Mais, malheureusement, le risque zéro n'existe pas, ni au Siamu, ni ailleurs dans notre société. Voilà pourquoi le suivi des agents qui ont été victimes d'agression lors d'une intervention est tout aussi important que la prévention.

Comme je viens de le préciser, premièrement, il y a le rôle de la ligne hiérarchique, qui est formée pour réagir au mieux en cas d'agression sur un de ses agents en intervention et, deuxièmement, la procédure de déclaration d'accident de travail est activée. Ceci permet non seulement d'assurer la prise en charge des soins médicaux liés à l'agression, mais aussi un accompagnement psychologique si l'agent en émet la demande.

Le conseiller en prévention et le médecin de corps sont, quant à eux, fortement sensibilisés à cette problématique et ils peuvent être consultés à ce sujet par chaque agent qui en éprouve le besoin.

Par ailleurs, le conseiller en prévention a élaboré un formulaire-type pour collecter les informations concernant une agression ou une violence dans le cadre du travail. Une telle collecte permet d'améliorer les outils de prévention et, le cas échéant, de modifier les procédures.

Nous étudions également la manière dont le Siamu pourrait se constituer partie civile en cas d'agression d'un de ses agents. Pour ce faire, il

begeleiding van slachtoffers van agressie net zo belangrijk is als preventie.

In het geval van agressie tegen een brandweerman of -vrouw wordt de procedure voor de aangifte van een arbeidsongeval geactiveerd, zodat de betaling van medische zorgen en psychologische begeleiding gedekt zijn.

De preventieadviseur en de korpsarts worden gesensibiliseerd en hulpverleners kunnen bij hen terecht met hun vragen of problemen.

De preventieadviseur heeft bovendien een formulier opgesteld voor de registratie van agressie tijdens het werk. Dankzij een dergelijke verzameling van gegevens kan de preventie bijgestuurd en de procedures gewijzigd worden.

We gaan na hoe de DBDMH zich burgerlijke partij kan stellen in geval van agressie tegen een van zijn medewerkers. Er mag geen sfeer van straffeloosheid heersen.

Verder kan ik u vertellen dat de Brusselse regering op 28 april de aankoop van 360°-camera's voor interventievoertuigen goedgekeurd heeft. Daarmee wordt een betere follow-up van de problemen mogelijk en zijn er betere veiligheidsgaranties.

faut bien entendu qu'une plainte soit déposée et que ledit formulaire-type soit rapidement complété. De tels incidents ne doivent pas donner lieu à un sentiment d'impunité.

En outre, je peux vous informer qu'après les attentats du 22 mars, le gouvernement bruxellois a approuvé, en sa séance du 28 avril consacrée aux mesures post-attentats, l'acquisition de caméras 360° qui seront installées dans les véhicules d'intervention. Ce matériel de surveillance permettra un meilleur suivi des problèmes survenus en intervention et devrait garantir davantage de sécurité aux pompiers.

Cette question me tient à cœur. Il est indispensable que les services d'incendie et d'aide médicale urgente - comme ceux de la police, par ailleurs - puissent intervenir sereinement sans craindre des agressions physiques ou verbales. Un travail permanent doit être mené, de prévention, d'intervention et d'accompagnement des pompiers-ambulanciers victimes de telles agressions.

Mme la présidente.- La parole est à M. De Wolf.

Mevrouw de voorzitter.- De heer De Wolf heeft het woord.

M. Vincent De Wolf (MR).- Je vous remercie pour la qualité de votre réponse. J'aimerais encore souligner deux petits points. Vous dites étudier la possibilité de vous constituer partie civile mais, à mon sens, il n'y a pas beaucoup d'études à mener à ce sujet. Si un membre du corps, homme ou femme, est blessé dans le cadre d'une intervention faisant suite à une agression, il est nécessaire que la personne concernée porte plainte elle-même mais, si c'est le cas, je ne vois pas pourquoi le Service d'incendie et d'aide médicale (Siamu) ne pourrait pas légalement se constituer partie civile aux côtés de son agent et supporter les frais de la procédure. Cela me paraît normal.

Par ailleurs, le fait que vous suiviez la procédure de l'accident du travail me paraît élémentaire.

De heer Vincent De Wolf (MR) *(in het Frans).- U zegt dat u onderzoekt of de DBDMH zich burgerlijke partij kan stellen, maar volgens mij is daar geen studiewerk voor nodig. Als een personeelslid van de DBDMH gewond raakt door agressie tijdens een interventie, moet hij of zij zelf klacht indienen. In dat geval kan de DBDMH zich burgerlijke partij stellen en de procedurekosten dragen.*

Dat de procedure voor arbeidsongevallen gevolgd wordt, lijkt me essentieel.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Je vous le confirme.

Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris *(in het Frans).- Dat is zo.*

M. Vincent De Wolf (MR).- Je ne conteste pas ce que vous dites, mais c'est la moindre des choses, car si ces faits se déroulent dans l'exercice des fonctions, c'est au sens propre un accident du

De heer Vincent De Wolf (MR) *(in het Frans).- Ik trek uw woorden niet in twijfel, maar dat spreekt toch voor zich.*

travail.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Évidemment !

M. Vincent De Wolf (MR).- Je sais pour ma part qu'au niveau des services de police, le Bureau d'aide aux victimes (BAV) est au service tant du public que des policiers, qui sont malheureusement souvent agressés ou blessés dans le cadre d'interventions.

Je retiens donc de ce que vous dites qu'il n'existe pas véritablement un service de ce type au sein du Siamu.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- C'est le travail du conseiller en prévention, des psychologues et des médecins qui travaillent au Siamu. On ne l'appelle pas BAV, mais il existe bien un service chargé du suivi des pompiers agressés.

M. Vincent De Wolf (MR).- Et vous considérez que ce service est suffisant pour accomplir ce genre de travail ?

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Jusqu'à présent, je n'ai pas de raison de penser le contraire.

M. Vincent De Wolf (MR).- Font-ils parfois le relais vers d'autres structures ?

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Un pompier souhaitant bénéficier d'un accompagnement plus long ou plus personnalisé peut être orienté vers d'autres structures.

- L'incident est clos.

Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris *(in het Frans).- Natuurlijk!*

De heer Vincent De Wolf (MR) *(in het Frans).- Bij de politie weet ik dat het Bureau Politionele Slachtofferhulp zowel de bevolking als politieagenten helpt. Blijkbaar bestaat er geen gelijkaardige dienst bij de DBDMH.*

Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris *(in het Frans).- De preventieadviseur, de psychologen en de artsen nemen die taak op zich. Er is wel degelijk een dienst die zich om slachtoffers van agressie bekommert, al heet die niet Bureau Politionele Slachtofferhulp.*

De heer Vincent De Wolf (MR) *(in het Frans).- Vindt u dat die dienst volstaat?*

Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris *(in het Frans).- Tot nu toe wel.*

De heer Vincent De Wolf (MR) *(in het Frans).- Worden de slachtoffers soms naar andere structuren doorverwezen?*

Mevrouw Cécile Jodogne, staatssecretaris *(in het Frans).- Als een brandweerman nood heeft aan meer persoonlijke begeleiding, is dat zeker mogelijk.*

- Het incident is gesloten.